ART. 11 N° **954**

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 954

présenté par M. Dussopt

ARTICLE 11

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« définit »

le mot:

« définissent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.